

Conseil d'administration
du 5 novembre 2010
Point n° 02.4

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 17 novembre 2010

Délibération n°2010-13

Approbation du Budget de l'établissement
et de l'organisation des services

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

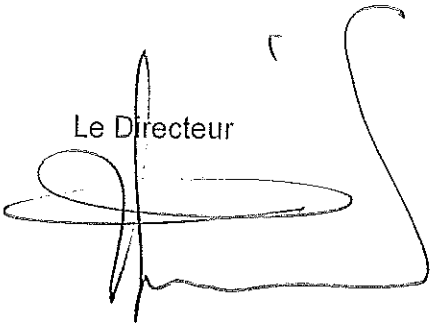
- approuve le budget prévisionnel 2011 et l'organisation des services;
- approuve le plafond des emplois en ETP à 43.

Fait à PARIS, le 17 novembre 2010

Le Président
du Conseil d'administration


Jean-Pierre GIRAN

Le Directeur


Jean-Marie PETIT